

Inf'Auzouville

Déambulation du mardi gras



Devenue une tradition, l'après midi récréative du Mardi Gras, organisée par Animation Village, a vu déambuler dans nos rues, un petit train bondé de passagers grimés et déguisés, qui ont ensuite rejoint le terminus, pour déguster quelques crêpes et autres friandises.



Travaux d'aménagement



Vous envisagez des aménagements ou des modifications dans votre propriété, que ce soit la pose d'une fenêtre de toit ou l'implantation d'un abri de jardin, le code de l'urbanisme vous impose un certain nombre de démarches:

Nouvelle construction y compris abri de jardin

surface supérieure à 20 m ²	permis de construire
surface inférieure à 20 m ²	déclaration préalable
piscine couverte dont la couverture dépasse 1,80 m	permis de construire
piscine inférieure à 100 m ² non couverte ou dont la toiture ne dépasse pas 1,80m	déclaration préalable
piscine inférieure à 10 m ² non couverte ou dont la toiture ne dépasse pas 1,80m	aucune déclaration

Serre et châssis

hauteur supérieure à 4 m	permis de construire
hauteur entre 1,80m et 4 m	déclaration préalable
hauteur inférieure à 1,80m	aucune déclaration

Travaux et changements sur construction existante

surface supérieure à 20 m ²	permis de construire
surface inférieure à 20 m ²	déclaration préalable

Travaux ayant pour objet de modifier l'aspect extérieur

pose de fenêtre de toit, modification du ravalement,.....	déclaration préalable
modification du volume du bâtiment, création ou agrandissement d'ouverture	permis de construire
changement de destination des ouvrages avec modification de la structure ou de la façade	permis de construire
changement de destination des ouvrages sans modification de la structure ou de la façade	déclaration préalable



Attention! Les travaux qui ne sont soumis à aucune formalité, doivent néanmoins respecter le code de l'urbanisme.
Si vous avez un doute sur les règles applicables à votre projet, n'hésitez pas à vous renseigner en Mairie.

Jeu de l'oie

Après midi récréative réussie autour d'un jeu de l'oie géant organisé par la bibliothèque

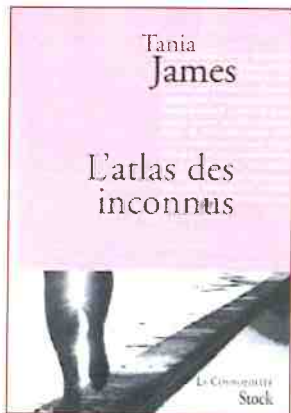


Bibliothèque

Les brèves de la bibliothèque :

L'animation «Bébés lecteurs » rencontre toujours autant de succès le dernier samedi de chaque mois à partir de 11 h 15. Une dizaine de participants se sont retrouvés à la séance de mars. Prochaine séance le 28 mai.

Dans le cadre du printemps des poètes, le thé lecture a eu lieu à Bois d'Ennebourg le 26 Mars sur le thème des Coups de Cœur Poétiques.

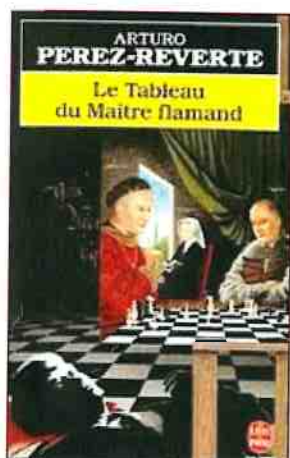
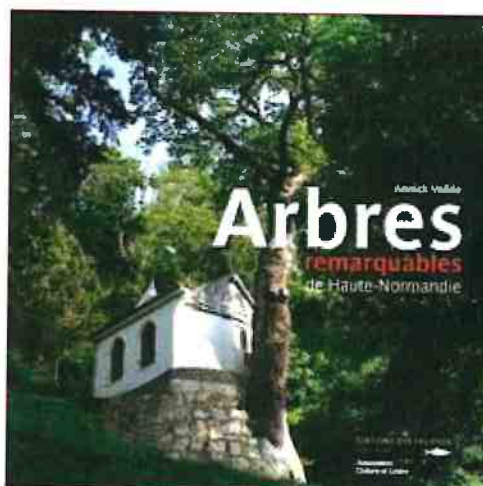
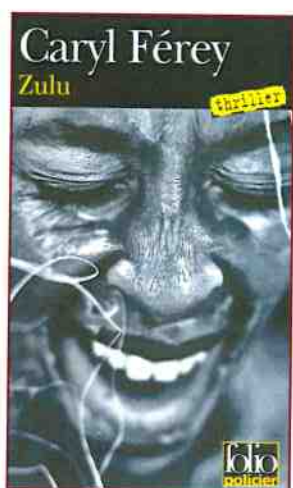


Au milieu des toiles de Charles Ducroux, de nombreux participants ont pu apprécier les lectures de poèmes ou de haïkus japonais.

Rappel des Horaires

- les mardi, mercredi et vendredi de 17 à 18h,
- le samedi de 10h30 à 12h15.

Inscription gratuite



Délibérations du Conseil Municipal

Séances de 7 janvier, 18 février et 1^{er} avril 2011

Participation financière au développement du CLIC :

Le CLIC est un service gratuit dont la mission est d'accueillir, d'informer et d'orienter les personnes âgées et leur famille dans tous les domaines pouvant améliorer leur qualité de vie : l'accès aux droits, le soutien à domicile, la santé, l'entrée en structure d'hébergement, la vie sociale, etc...

Le CLIC a connu un fort développement de ses interventions d'où la nécessité pour lui de disposer de moyens financiers supplémentaires. Le Comité de Pilotage Restreint du CLIC souhaite que les communes participent de la façon suivante :

- communes de plus de 500 habitants : 0.10 € / habitant, soit pour notre commune une participation pour 2011 de 60.60 €.

Tableau de classement des voies communales, dénomination de rue :

L'inventaire communal se dote de trois voies supplémentaires :

- Impasse de la Mare l'Odier (accès à la salle polyvalente)
- Impasse du Puits (accès à l'église)
- Sente du Mont Rouge (sente longeant le nouveau cimetière)

Atelier communal : choix du bureau de contrôle et du coordinateur SPS :

Après analyse et comparaison de plusieurs devis, il s'avère que le cabinet DEKRA a présenté l'offre la plus avantageuse pour la mission du contrôle technique et le cabinet OPC Normandie pour la mission de coordinateur SPS.

Photocopieur de l'école :

Après comparaison des devis pour l'achat d'un photocopieur neuf et sa maintenance sur 5 ans, il apparaît que le photocopieur CANON est le mieux placé.

Inscription des chemins au PDIPR :

Le conseil prend acte que l'inscription des chemins ruraux au PDIPR vaut inscription au PDESI (Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires relatif aux sports de nature). Les loisirs de nature concernés regroupent les sports terrestres, les sports nautiques, les sports aériens, les sports équestres.

Rue des Fondateurs:

L'entreprise FIZET n'a pas effectué dans les délais impartis les travaux rue des Fondateurs. Après lui avoir envoyé une mise en demeure, le marché a été résilié aux torts de l'entreprise. L'entreprise Havé Somaco, classée 2^{ème} lors de la remise des offres, accepte, sur son offre initiale fixée à 8 545.42 € TTC d'effectuer les travaux prochainement.

Approbation du compte administratif 2010:

Le compte administratif de l'exercice 2010 arrêté comme suit :

La section de fonctionnement :

En recettes à 420 629.53 € (compte tenu du résultat 2009 de 33 182.15 €)

En dépenses à 291 628.00 €

D'où un excédent de fonctionnement de 129 001.53 €

La section d'investissement:

En recettes à 233 100.53 €

En dépenses à 290 794.06 € (compte tenu du résultat 2009 de - 44853.01€)

D'où un déficit d'investissement de 57 693.53 €

Vote du budget primitif 2011:

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents vote le budget primitif de l'exercice 2011, qui s'établit comme suit :

Section de Fonctionnement équilibrée en dépenses et en recettes à 459 443.00 €

Section d'Investissement équilibrée en dépenses et en recettes (hors restes à réaliser) à 296 196.00 €

Gardiennage de l'église:

Le montant de l'indemnité de gardiennage de l'église est porté à 380.00 € net pour l'année 2011, à répartir entre Madame Henriette DUVAL et Madame Simonne LUNETEAU.

Subvention année 2011:

L'assemblée décide d'accorder pour l'année les subventions suivantes :

<u>Aux associations</u>		<u>Aux différentes structures intercommunales</u>	
Animation village	5700,00	SIVOS	63018,00
FNACA	110,00	Collège Darnétal	4555,00
Coopérative scolaire	600,00	Mission locale / Relais 16/25	685,00
Association sportive (deux années)	1540,00	AIPA	285,00
Club des Bons Amis	350,00	Fonds Solidarité Energie, Eau Fonds aide aux jeunes	615,00
Association Four à Pain (deux années)	1000,00	ADMR Clic	62,00
Amicale des sapeurs pompiers	100,00		
Farandole	3500,00	CCAS	5500

Vote des impôts communaux exercice 2011 :

Le Conseil municipal décide de ne pas augmenter les taux des impôts communaux.

Entretien des Espaces verts:

Trois propositions ont été étudiées pour la tonte des espaces verts et la taille des haies, à savoir :

- L'intervention d'un employé communal 1 journée la semaine (soit 8 heures hebdomadaires) sur une année, coûterait environ 6 650.00 €
- L'intervention du Relais Horizon Emploi pour la mise à disposition d'un salarié 2 jours la semaine pendant 6 mois, coûterait environ : 5 240.00 €
- L'intervention d'une entreprise privée, coûterait environ : 4 318.00 € TTC

Les deux premières propositions nécessitent pour la commune l'achat d'un micro tracteur et du carburant.

La troisième proposition libère du temps pour notre employé communal actuel et ne demande pas d'investissement communal supplémentaire.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents décide, pour l'année 2011 de faire appel à une entreprise privée et choisit l'entreprise Mille qui a remis la meilleure offre.

Matériel de déneigement :

Suite aux épisodes neigeux de l'hiver, la commune propose de se doter d'un matériel de déneigement approprié. Des devis vont être demandés.

Impasse du Dimage :

Pour remédier au ruissellement des eaux pluviales de la chaussée communale sur les propriétés privées riveraines, des travaux de voirie doivent être réalisés au Dimage.

L'ATESAT sera missionnée pour l'élaboration de ce programme d'investissement, notamment ce qui concerne le dossier d'appel d'offres et le suivi les travaux.

Eclairage public :

Un point lumineux est nécessaire Rue du Vaussier au niveau de la mare, un devis de travaux présenté par le SDE 76 s'élève à 3 193.9 € TTC .

Jeux d'école :

Les enseignants ont présenté un projet d'aménagement de la cour de l'école, incluant l'achat de jeux sécurisés. La fourniture et la pose s'élèvent à la somme de 2 310.00 €

Questions diverses :

La dotation horaire globale du collège a diminué, entraînant probablement la fermeture d'une classe, augmentant le nombre d'élèves par classe, diminuant le nombre d'heures de dédoublement etc...L'Inspection Académique va être consultée à ce sujet .

Un habitant de la commune, demande si l'effacement de réseau EDF est envisageable sur la commune. Une étude a été réalisée, au niveau de la place du village, mais le coût étant trop élevé, le projet a été reporté.

Avis aux propriétaires de chèvres ou de moutons

VOUS AVEZ DES MOUTONS OU DES CHEVRES
CECI VOUS CONCERNE



- 1 - Vous devez vous déclarer,
- 2 - Vous devez identifier vos animaux,
- 3 - Vous devez tenir un registre,
- 4 - Vous devez notifier vos mouvements,
- 5 - Vous devez faire votre recensement.

Vous pouvez nous contacter à :



ARIC HN
421 Chemin de la Bretèque
BP 460
76235 BOIS GUILLAUME Cedex

Tél : 02.35.12.14.30

Mail : arichn@haute-normandie-identification-cheptel.fr



Section Karaté Kyokushinkai (ASAR)

Les élèves travaillent durs et préparent le passage de grade de juin prochain.

Le site du club est toujours très actif avec près de 7 000 visites :

<http://kyokuauzouville.club.sportsregions.fr/>



Cours enfants : le mardi de 18 à 19 h.

Cours adultes : le mardi de 19 à 21 h et le jeudi de 19h30 à 21h.

Renseignements au 06 64 29 42 48



Elimination des déchets

La communauté de communes a la compétence en matière de collecte des ordures ménagères, et sur son territoire, on constate une baisse générale des tonnages collectés, excepté pour la collecte du verre dont les tonnages sont stables depuis 2007.

Le taux de tri quant à lui augmente légèrement et atteint 23,8% en 2009. L'objectif est d'atteindre les 30%.

L'objectif principal étant de réduire les déchets à la source, la communauté de communes s'est engagée avec le SMEDAR dans un programme de mise à disposition de composteur individuel. Une réflexion est également en cours pour proposer aux habitants la possibilité du broyage des déchets végétaux.



En tonnes pour l'ensemble des 13 communes	2007	2008	2009	2010
Ordures ménagères	2360	2277	2220	2209
Verre	284	285	285	252
Déchets ménagers recyclables (DMR)	406	414	408	427
Total	3050	2977	2913	2888
% tri (verre+DMR)	22,6	23,5	23,8	23,5

Ce qui équivaut à environ 315 kg de déchets par habitants par an.

Ces chiffres encourageants auront une répercussion sur chacun d'entre nous puisque le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères va passer de 15.5% à 15% .

Continuons à trier en respectant les consignes qui nous sont diffusées et en consultant les sigles figurant sur bon nombre de produits pour les mettre dans le bon circuit. En cas de doute, c'est la poubelle d'ordures ménagères qui s'impose.

Vous pouvez retirer en Mairie :

les sacs pour les déchets ménagers recyclables (sacs jaunes)

les sacs pour les déchets verts (sacs transparents)

Attention pour les déchets verts, il n'y a pas de ramassage en porte à porte, c'est à vous de les porter en déchetterie.



Pollution lumineuse

En 2010, l'Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturnes (ANPCEN) a labellisé 64 communes françaises pour leurs efforts en faveur de la réduction de la pollution lumineuse.



A ce titre, Auzouville sur Ry a obtenu une demi étoile pour les actions qu'elle a menées sur:

la réduction des plages d'allumage de l'éclairage public,

la rénovation des lanternes

le remplacement des lampes par des lampes au sodium.

Agenda

Dimanche 26 juin	Fête de la Musique (Animation Village)
Samedi 13 août	Foire à Tout (Animation village et bénévoles)
Lundi 15 août	Fête Patronale (Animation Village, municipalité et bénévoles)
Samedi 17 septembre	Méchoui (Animation Village)
Le 01 <u>ou</u> 02 octobre	Loto (Animation Village)
Le 15 et 16 octobre	Exposition de peinture (Animation Village)
Dimanche 23 octobre	Randonnée gourmande (Association du four à pain)
Dimanche 6 novembre	Spectacle de Théâtre (Club des Bons Amis)
Vendredi 11 novembre	Armistice (Anciens Combattants)
Samedi 19 novembre	Repas des Aînés (Club des Bons Amis)
Samedi 17 décembre	Noël des Enfants (Animation Village, municipalité et bénévoles)

Etat Civil

Naissances

Bastien COUFOURIER le 31 décembre 2010
Romane THIERY le 1^{er} janvier 2011
Thibault COUILLARD le 20 février 2011
Tom LEBOEUF le 1er mars 2011
Jules LEBOEUF le 1er mars 2011
Noa VALOT le 26 mars 2011
Orane VIRAPIN le 19 avril 2011

Décès

Michelle SOUCI le 11 janvier 2011
Yvette COUTARD le 29 janvier 2011
Alain BOUCHER le 7 février 2011
Jacques DUBUC le 13 avril 2011

Fête Communautaire

Samedi 28 mai 2011, c'est la date retenue pour la fête de la Communauté de communes.

Après une absence de 3 ans, due aux travaux sur le château de Martainville, les jardins et le château vont de nouveau accueillir la fête communautaire.

A partir de 16h : animations, exposition des jardins et des épouvantails réalisés par les écoles, présentation de chants par deux chorales d'enfants, exposition des travaux des associations.

A partir de 18h : animations musicales avec la participation des chorales d'Auzouville/Ry et de Martainville, des groupes les «Beagles» et les « Crazy swingers ».

Restauration tout au long de l'après midi jusqu'à 23 h 15, heure du grand spectacle pyrotechnique.



Prochaine parution septembre 2011

Ce bulletin est une publication gratuite destinée aux habitants de la commune d' Auzouville sur Ry.

Il est élaboré à l'initiative du conseil municipal,

Directeur de publication : Le Maire

Chargé de la rédaction : la commission communication

Les rédacteurs : Les élus municipaux, les associations, les habitants

Impression : Alpha Copy 32 rue Saint Eloi 76000 ROUEN

Distribution : Les agents communaux, les élus.